



Réévaluation pension alimentaire

Par **catherine**, le **03/01/2011** à **16:05**

Bonjour,
Tout d'abord bonne année 2011 à tout le monde!!!
Je vous écris car comme beaucoup de père arrive le moment de la réévaluation de pension alimentaire et je suis un peu perdu dans tous ses calculs!
Sur le jugement il y a marqué nouvelle pension = pension x (dernier indice paru au mois de novembre / indice de base publié à la date du jugement)
c'est la deuxième année que je la réévalue mais là tout d'un coup j'ai un gros doute; dois-je prendre le montant de la pension de base ou celui déjà réévalué et surtout dois-je toujours prendre l'indice de la date du jugement ou l'indice paru au mois de novembre l'année dernière???

merci d'avance et encore bonne année